

**« 3 LC »
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Lieu-Dit Chambou
47120 DURAS
900 896 796 RCS AGEN**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2026
--

L'an deux-mille-vingt-six,
Le trente juin,
A 11 heures,

Monsieur Laurent GOURGUES, Associé Unique et Président de la société « 3 LC »,

A pris les décisions suivantes :

- Lecture du contrat d'apport et du rapport du Commissaire aux apports,
- Approbation de l'apport consenti à la Société, de son évaluation et de sa rémunération,
- Augmentation du capital social de 800 000 euros par voie d'apport de droits sociaux,
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital,
- Mise à jour de l'adresse suite à un renumérotage de la mairie,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

(...)

DEUXIÈME DÉCISION

(...)

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique, prend acte de la renumérotation de la rue abritant le siège social, qui conformément à l'attestation d'adressage délivrée par la Mairie de SAINT-JEAN-DE-DURAS le 20 mars 2022, apparaît, désormais sis au 1133 Route du Chambou, 47120 SAINT-JEAN-DE-DURAS avec comme date de prise d'effet le 6 octobre 2021, et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

"Le siège social reste fixé à 1133 Route du Chambou, 47120 SAINT-JEAN-DE-DURAS."

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIEME DECISION

(...)

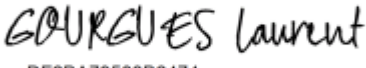
CINQUIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique et Président a dressé et signé le présent procès-verbal.

Signé en la forme électronique.

Laurent GOURGUES
Associé Unique et Président

Signé par :

DF2BA79583B2474...